



NOTE D'INFORMATION N°1 SEPTEMBRE 2017

01/09/17

INFORMATIONS OUVERTURE DE LA SAISON 2017-2018

Le service licences sur l'Extranet de la FFE ouvrira pour les clubs **à partir du 5 septembre** ; une facture pour la cotisation ligue 2017-2018 a été envoyée aux président(e)s de club. **À réception du paiement, nous ouvrirons la session Extranet/Licences de votre club.**



La FFE vous informe que quelques modifications ont été apportées, les plus importantes sont décrites ci-dessous. La procédure reste inchangée.

- Dans la fiche du club : possibilité d'ajouter des photos des salles d'armes avec les horaires, informations sur les élus fédéraux et les réunions. (non obligatoire)
- Dans la fiche du licencié :
 - mise en conformité avec les exigences médicales inscrites dans le code du sport (plus de détails sur le site de la FFE (<http://www.escrime-ffe.fr/commission-medicale/certificats-medicaux-et-procedure-de-surclassements>). Possibilité d'ajouter une photo.
 - Ajout de la nationalité des licenciés (*pour les qualifications aux Chts de France par ex.*).
 - Ajout de la pratique « Sabre laser ».
 - Possibilité de télécharger une copie du certificat médical.
 - Les licences ne seront plus physiquement adressées aux clubs, avec la dématérialisation des engagements, la licence « papier » n'a plus de réelle utilité. Les licences seront envoyées par courriel à l'adresse indiquée sur la fiche individuelle du licencié.
 - Pré-inscription : possibilité pour un internaute de se préinscrire dans un club ; le club sera averti, et le futur licencié apparaîtra dans un panier de commande avec les informations déjà renseignées.
- Les différents formulaires et fiches figurent sur la page <http://www.escrime-ffe.fr/creer-gerer-un-club/licences-et-affiliation-2017-2018>

Attention à la **validité de la carte professionnelle de l'enseignant responsable** qui doit couvrir la saison en cours (*bloquant pour le renouvellement de l'affiliation*).



Nous vous conseillons **fortement** d'utiliser le **système de règlement par prélèvement automatique** qui vous permet la validation immédiate des licences et du passeport compétition.

Vous trouverez prochainement tous les documents nécessaires dans la rubrique « Documentation » sur le site de la ligue [http:// www.leac-escrime.fr](http://www.leac-escrime.fr)

